

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2022-DEC-15

DECISION

PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTER DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la nécessité de recourir à un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne afin d'apporter un conseil en organisation et ressources humaines à la commune de Chanteloup-les-Vignes.

DECIDE

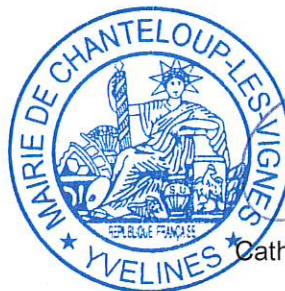
Article 1^{er} : De confier au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines de la commune de Chanteloup-les-Vignes, aux conditions suivantes :

- Contenu : appui-conseil en organisation, aide à la conduite de projets, création d'outils de gestion des Ressources Humaines, aide au recrutement, réalisation de bilans professionnels.
- Prix : 76€ HT par heure de travail

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 21 juin 2022



Le Maire

Catherine ARENOU

Décision certifiée exécutoire de par :
-L'affichage le : **27 JUIL. 2022**
-La transmission à la Sous-Préfecture
le : **27 JUIL. 2022**